

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DE LA CHARENTE

Communauté de Communes  
4B Sud-Charente  
Le Vivier - 16360 TOUVERAC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 17 décembre 2015

DATE DE CONVOCATION : 11 décembre 2015

N°2015-09-03

Conseillers en exercice : 66  
Conseillers titulaires et suppléants présents : 62  
Conseillers votants : 52  
Dont pouvoirs : 2

Pour : 52  
Contre : 0  
Abstention : 0

L'an 2015 et le 17 décembre à 18 heures 30, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni, en session au nombre prescrit par la loi, sur la commune de Saint-Aulais la Chapelle, sous la présidence de M. Jacques CHABOT, Président.  
Conformément à l'article 2121-15 du code général des collectivités territoriales, M. Bernard MAUGET remplit les fonctions de secrétaire de séance.

Etaient présents votants :

**ANGEDUC** : Mme IDIER Chantal - **BAIGNES** : Mme BOUCHER-PILARD Maryse, M. DELETOILE Gérard, M. BAUDET Pierre - **BARBEZIEUX** : Mme SWISTEK Florence, Mme GARD Patricia, Mme DELPECH de MONTGOLFIER, M. MEURAILLON André, M. CHAUVIN Thierry, M. RENAUDIN Vincent, M. DELATTE Benoit - **BARRET** : M. CHATELLIER Dominique - **BECHERESSE** : M. MAURICE Jacky - **BERNEUIL** : Mme IMBERT Pascale - **BLANZAC-PORCHERESSE** : Mme GRENOT Marie-Pierre - **BORS DE BAIGNES** : M. JOLLY Patrick - **BRIE SOUS BARBEZIEUX** : M. ELION Jean-Pierre - **BROSSAC** : Mme SOULARD Annick - M. MAUDET Didier - **CHALLIGNAC** : M. TUTARD Christophe - **CHAMPAGNE-VIGNY** : M. SAUMON Gérard - **CHANTILLAC** : M. MARRAUD Jean-Luc - **CHILLAC** : Mme GOUFFRANT Marie-Hélène - **CONDEON** : Mme FOUASSIER Véronique, M. BOUTIN Christian - **CRESSAC ST GENIS** : M. MAUGET Bernard - **ETRIAC** : M. MASSE Bernard - **JURIGNAC** : M. DECELLE Guy, M. COUSSY Jean-Marie - **LACHAISE** : M. BLUTEAU Jacky - **LADIVILLE** : M. CHABOT Jacques - **LAMERAC** : M. MOUCHEBOEUF Michel - **LE TATRE** : M. DESSE Bernard - **MAINFONDS** : M. BARBOT Jean-Pierre - **MONTCHAUDE** : M. BERGEON Frédéric, M. HERAULT Gabriel - **ORIOILLES** : Mme LAGARDE Isabelle - **PASSIRAC** : M. de CASTELBAJAC Dominique - **PEREUIL** : M. VERGNION Philippe - **PERIGNAC** : Mme EDELY Françoise, M. MONTENON Thierry - **REIGNAC** : Mme BELLOT Marie-Claude, M. DEAU Loïc - **SAINT AULAIS** : M. HUNEAU Patrick - **SAINT BONNET** : M. BUFFARD Georges - **SAINT FELIX** : Mme AUBRIT Marie-Claire - **SAINT LEGER** : Mme BAUDINAUD Virginie - **SALLES DE BARBEZIEUX** : M. VARENNE Michel - **TOUVERAC** : M. HUGUES Jacky - **VIGNOLLES** : Mme POIRIER Sylvie.

Etaient présents sans droit de vote :

M. GIRARD Guy, M. ARNAUD Yvon, M. CHAPUZET Jean-Paul, M. MITROPE Robert, M. GALLAIS Denis, Mme MONTAUT Martine, M. GAILLARD Eric, M. CHABOT Jean-Michel, M. PETIT Bernard, M. NEBOUT Franck, M. BODET Charles, Mme MARTINEAU Françoise .

Etaient excusés :

Mme DELPECH DE MONTGOLFIER Anne, Mme HUGUET Séverine.  
M. M. GUERN Joël, M. PROVOST Jean-Jacques, M. BONNAUD Pascal, M. HERAULT Gabriel.

Pouvoirs :

Mme LELIEVRE Dominique (Barbezieux) a donné pouvoir à M. MEURAILLON André ; Mme DUMONTET Jocelyne (Touvérac) a donné pouvoir à M. HUGUES Jacky (Touvérac).

**N°3 - Objet : Ouverture de crédits au compte 6574 sur le budget général pour le versement d'acomptes aux gestionnaires des services enfance jeunesse et signature des avenants aux conventions de gestion et d'objectifs correspondants.**

**Rapporteur :** Monsieur le Vice-Président en charge des affaires scolaires et de l'enfance jeunesse

Monsieur le Vice-Président informe le conseil communautaire que, dans le cadre du Contrat Enfance Jeunesse, des conventions de gestion et d'objectifs ont été signées. Ces conventions portaient sur le Contrat Enfance Jeunesse 2011-2015. Un nouveau contrat est en cours de préparation.

Pour finaliser celui-ci, les gestionnaires devront fournir leurs comptes, arrêtés et validés par le commissaire aux comptes. Cette démarche ne pourra pas être faite avant la fin du 1<sup>er</sup> trimestre 2016.

D'un commun accord avec la Caisse d'Allocations Familiales, il a été décidé de rédiger des avenants aux conventions actuelles afin de permettre le versement d'un acompte de 40% du montant de la subvention 2014, avant le vote du Budget Primitif 2016 et ainsi permettre la continuité du service.

Les organismes concernés sont les suivants :

	<u>Acompte de 40 %</u>
• Centre socioculturel (Contrat jeunesse)	107 291,36 €
• Centre socioculturel (Contrat enfance)	80 988,24 €
• Coopé des p'tits B	74 192,00 €
• Amicale du Temps Libre	36 000,00 €
• Câlin Malin	31 600,00 €
• Amicale du Temps Libre (ludothèque)	14 534,96 €
<b>Total</b>	<b>344 606,56 €</b>

Par anticipation au vote du budget 2016, Monsieur le Vice-Président propose que la somme de 344 606,56 € soit votée afin de permettre le versement de ces acomptes, sur le compte 6574.

**Où cet exposé, le conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :**

- autorise Monsieur le Président à signer les avenants aux conventions de gestion et d'objectifs dans le cadre du Contrat Enfance Jeunesse ;
- autorise la dépense d'un montant total de 344 606,56 € dans le cadre des conventions de gestion et d'objectifs ;
- autorise Monsieur le Président à inscrire en priorité cette somme au BP 2016 au compte 6574 ;
- autorise Monsieur le Président à signer tous les documents intervenant en application de la présente délibération.

Certifié exécutoire par le Président  
Reçu en Sous-Préfecture le : **21 DEC. 2015**  
Publié ou notifié le : **21 DEC. 2015**  
Touvérac, le **21 DEC. 2015**

Pour extrait conforme,  
Touvérac, le 18 décembre 2015  
le Président,  
Jacques CHABOT.





**Avenant n°xxx - convention de gestion et d'objectifs  
Entre l'association xxx et la Communauté de Communes des 4B**

Entre :

La « Communauté de Communes des 4B Sud Charente », communauté de communes dont le siège est fixé au lieudit Le Vivier, à TOUVERAC (16360), identifiée sous le numéro SIREN 200 029 734 00015,

Représentée par son Président, Monsieur Jacques CHABOT, dûment habilité à signer la présente convention par délibération du Conseil de la Communauté en date 17 décembre 2015,

Ci après dénommée « la Communauté de communes »

D'une Part

Et :

L'association xxx représentée par son (sa) président(e), xxx

D'autre part

Considérant :

- Que le contrat petite enfance entre la CAF, la MSA et la CdC4B a été signé le 20 décembre 2012. Ce contrat établit un schéma de développement à destination de l'enfance jeunesse sur le territoire de la CdC3B,
- Que suite à la fusion entre la CdC3B et la CdC du Blanzacais, un nouveau contrat a dû être mis en place entre la nouvelle CdC4B, la CAF Charente et la MSA des Charentes en date du 16 juillet 2013.
- Que le présent contrat Enfance Jeunesse prend fin le 31 décembre 2015

Un avenant permettant la continuité des services Enfance Jeunesse doit être conclu. Cet avenant ne portera que sur l'année 2016

**Article 7 : Durée**

Cette convention est signée pour une durée de 4 ans soit du 1<sup>er</sup> janvier 2012 au 31 décembre 2015. Un nouveau Contrat Enfance Jeunesse entrera en vigueur en 2016. Les conventions signées le 21 décembre 2012 sont prolongées dans l'attente de la signature du nouveau contrat, pour permettre la continuité de service. Un acompte de 40% du montant de la subvention 2014, à hauteur de xxx,xx € sera versé en février 2016. Cet acompte viendra en déduction des sommes inscrites au contrat en 2016.

En cas de non-respect des engagements contractuels, ainsi qu'en cas de faute grave, la Communauté de Communes des 4B Sud Charente pourra résilier de plein droit la présente convention et ses avenants.

Les parties pourront la dénoncer et la résilier par lettre recommandée argumentée avec AR en respectant un préavis de 6 mois.

Fait à Touvérac, le

**Le PRESIDENT  
de la CdC4B  
J. CHABOT**

**Le (La) PRESIDENT(E)  
de L'association XXX  
X. XXX**